

Frontaliers au chômage partiel : la double imposition ne passe pas

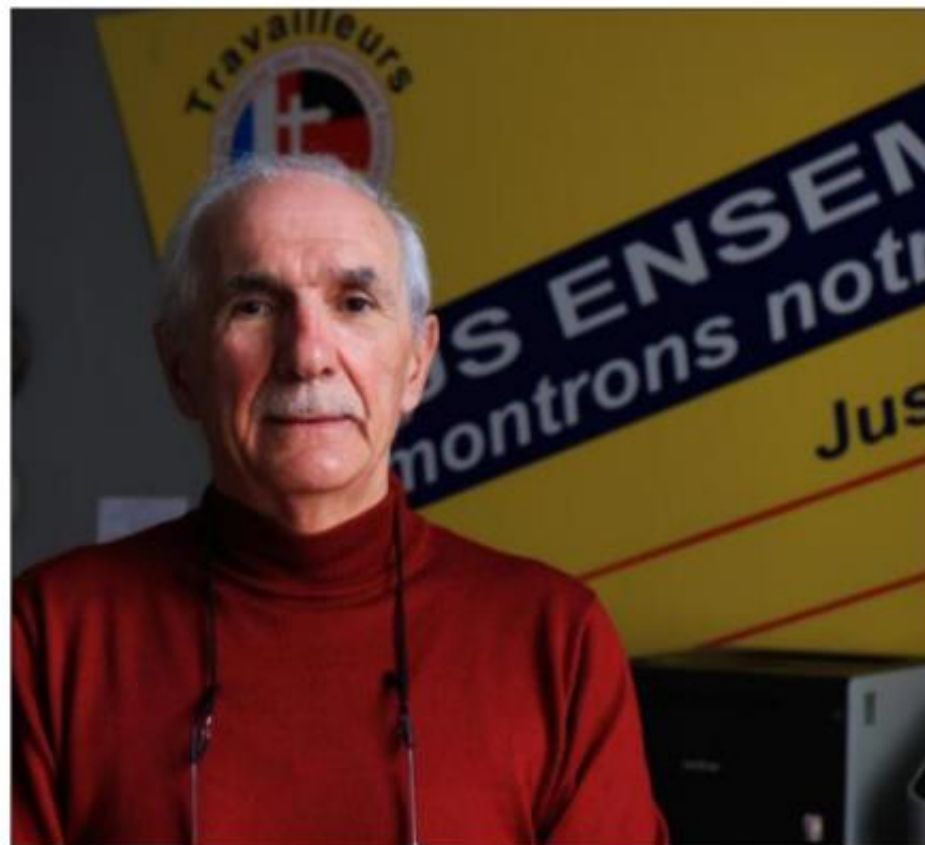
Les réclamations explosent depuis le début de la crise sanitaire. Non seulement des travailleurs frontaliers se retrouvent au chômage, mais ils sont doublement imposés. Le Comité de défense des travailleurs frontaliers bataille depuis deux ans pour faire cesser cette injustice.

Si les manifestations sont suspendues le temps du confinement, le Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle reste mobilisé. En plus de réclamer l'abolition des tests Covid imposés par Berlin, il bataille depuis deux ans contre la double imposition qui frappe les travailleurs frontaliers au chômage partiel. « Les réclamations explosent depuis le début de la pandémie, déplore Arsène Schmitt, le président. On traite des centaines de dossiers. »

« Nous n'arrêtons pas d'intervenir »

Les indemnités de chômage sont imposables en France, « mais l'Allemagne retire un impôt fictif et viole l'avenant de la convention fiscale franco-allemande du 31 mars 2015 ».

L'article 13, alinéa 8, précise que « les pensions, rentes, y



Arsène Schmitt, président du Comité de défense, bataille depuis deux ans pour faire cesser la double imposition qui frappe les frontaliers au chômage partiel. Photo RL/Thierry NICOLAS

compris les sommes versées au titre des assurances sociales légales, ne sont imposables que dans l'État où réside le bénéficiaire". Soit la France. « On dépense une énergie folle dans ce dossier. Nous n'arrêtons pas d'intervenir. »

« Une solution politique »

Vendredi encore, l'association s'est entretenue avec le cabinet de la chancelière Angela Merkel. Elle a alerté les ministères des Finances et du

Travail allemands et français, la direction générale des Finances publiques, la commission franco-allemande à l'Assemblée nationale, présidée par les députés Christophe Arend et Andreas Jung... Pour l'heure, les deux pays se renvoient la balle.

Dans un mail adressé à Arsène Schmitt, le 1^{er} mars, Rolf Schmachtenberg, secrétaire d'État au ministère du Travail allemand, reconnaît « l'urgence de la question ». Il sug-

gère comme solution « la meilleure et la plus durable », d'adapter la convention en rétrocedant le droit d'imposition à l'Allemagne. Ce que la France refuse. « Cette partie de ping-pong doit cesser, clame Arsène Schmitt. Une solution politique doit régler définitivement ce problème. »

« Au plus haut niveau du ministère »

Le Comité a déposé une requête devant la commission européenne, acceptée comme plainte. Mais il espère qu'une issue plus rapide sera trouvée. Le 2 avril, Florian De Filippo, chef du bureau des règles de fiscalité internationales au ministère de l'Économie, a écrit à Arsène Schmitt, assurant que « des actions sont engagées pour essayer de trouver une solution dans les plus brefs délais ». Le dossier a été remonté « au plus haut niveau du ministère ».

Pour maintenir la pression, le comité a également adressé le 6 avril un courrier à Peter Altmaier, ministre allemand de l'Économie et de l'Énergie, « que nous avons connu lorsque nous avons gagné la bataille de la CSG ». Un allié de poids dans ce combat.

Aurélie KLEIN